

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurat  
(s) :

Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/94 -**

**Opérateurs de l'habitat - 133**

**Appel à projets conjoint entre le Département et le Pôle  
Alsace Energivie pour rechercher et suivre des ménages de  
propriétaires-occupants modestes, testeurs de nouveaux  
produits ou équipements énergétiques dans leur habitat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide de lancer à partir du 1er janvier 2013 un appel à projets conjoint entre le Département et le Pôle Alsace Energivie pour rechercher et suivre cinquante ménages propriétaires-occupants modestes, testeurs de nouveaux produits ou équipements énergétiques dans leur habitat.

Les cinquante premiers ménages seront retenus dans le cadre de l'appel à projets selon la répartition géographique suivante :

- vingt-cinq projets sur les territoires pré-repérés au titre des actions de territorialisation de la politique départementale de l'habitat (notamment dans les communes de HAGUENAU et REICHSHOFFEN et dans deux autres communes par territoire de Schéma de cohérence territoriale [SCOT])

- vingt-cinq projets sur le reste du département, en dehors du périmètre de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS).

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour approuver les conventions, contrats et actes rendus nécessaires pour la mise en oeuvre de cette délibération, notamment le texte définitif de l'appel à projets qui sera publié.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-73047-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 21/12/12